

tenue sous la présidence de Monsieur ZUPAN, assisté(e)
de Madame DESSEIX et Madame BOIS, Conseillères
En présence de Monsieur BLACHER, Rapporteur public
Madame GARCES, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301004	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
Titre de l'affaire	SANTÉ PUBLIQUE - RH - Demande indemnitaire de 189 0003,80€ relatif à une mauvaise prise en charge par le CH d'Autun (71)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Madame Monsieur	CABINET LITTNER BIBARD (Cour) CABINET LITTNER BIBARD (Cour) CABINET LITTNER BIBARD (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE CÔTE D'OR	Directeur
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'AUTUN	RC AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2202829	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	RESPONSABILITE HOSPITALIERE : recours en indemnisation du préjudice résultant d'une mauvaise prise en charge du requérant par le CH de Mâcon le 5 avril 2015 (15 004,30 €).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	BELVILLE JEAN-PHILIPPE
Intervenant	CAISSE DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE DU PERSONNEL FERROVIAIRE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON Monsieur	SELARL PARC - MONNET BOURGOGNE (Cour) SCP LANCELIN & LAMBERT
Observateur	SOCIETE RELYENS MUTUAL INSURANCE	SCP LANCELIN & LAMBERT

09 heures 00

03)

DOSSIER N° 2302416

RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS

Titre de l'affaire SANTE PUBLIQUE - Demande de condamnation du CHU de Dijon au paiement de la somme de 7 936,43 € en réparation du préjudice résultant d'une erreur de diagnostic.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Intervenant

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE CÔTE D'OR

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON

Représentants des parties

BUVAT NELLY

Directeur

SCP LANCELIN & LAMBERT

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur ZUPAN, assisté(e)
de Madame DESSEIX et Madame BOIS, Conseillères
En présence de Monsieur BLACHER, Rapporteur public
Madame GARCES, Greffière

09 heures 45

01)	DOSSIER N° 2300959	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
Titre de l'affaire	AIDE SOCIALE - Décision du conseil départemental de la Côte d'Or refusant d'autoriser la création d'un lieu de vie et d'accueil sur la commune de Genlis et contre la décision de mettre fin à l'activité de ce lieu de vie et d'accueil à compter du 1er mai 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL HOME MEITIS	CHENEVAL EMMANUEL (Cour)
Défendeur	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR	SELARL PARC - MONNET BOURGOGNE (Cour)
02)	DOSSIER N° 2301922	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
Titre de l'affaire	FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS (FPH) - Recours indemnitaire de 6 000 € portant sur la décision implicite de rejet née le 15/05/2023 de rupture de contrat avec interruption de la période d'essai d'un agent hospitalier (manipulateur en électroradiologie médicale) au CH de Nevers (58)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	VALIANCE AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS	CENTAURE AVOCATS (Cour)
03)	DOSSIER N° 2300568	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	FONCTIONNAIRES ET AGENT PUBLICS : Annulation de la décision du 19 décembre 2022 émise par l'institut Agro Dijon refusant un jour de télétravail le mardi, suite aux préconisations médicales émises par le médecin de prévention lors d'une visite en date du 25 octobre 2022 suite recours hiérarchique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ROUMEAS AVOCATS (Cour)
Défendeur	INSTITUT AGRO DIJON	

09 heures 45

04)

DOSSIER N° 2302052

RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX

Titre de l'affaire POLICE - Demande d'annulation de décision de POLICE - Demande d'annulation de décision de dessaisissement d'armes et de munitions et inscription au FINIADA.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

PRÉFECTURE DE L'YONNE

Représentants des parties

ACTA PUBLICA

M. le Préfet

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur NICOLET, assisté(e)
de Madame DESSEIX et Madame BOIS, Conseillères
En présence de Monsieur BLACHER, Rapporteur public
Madame GARCES, Greffière

10 heures 45

01)	DOSSIER N° 2201895	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
Titre de l'affaire	FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS - FPH - Demande indemnitaire de 20 000€ pour les préjudices subis du fait de la suspension de la directrice adjointe de la direction commune des CH d'Auxerre, Avallon, Tonnerre et Clamecy + demande de reconnaissance de sa maladie et son arrêt imputables au service.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ROTHDIENER GAËTAN (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'AUXERRE CENTRE HOSPITALIER DE TONNERRE CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION FONCTION	HOUDART & ASSOCIES HOUDART & ASSOCIES
Observateur	AGENCE REGIONALE DE SANTE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
02)	DOSSIER N° 2203022	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
Titre de l'affaire	FONCTIONNAIRE- Décision du DG des centres hospitaliers d'Auxerre, Avallon, Tonnerre et Clamecy en date du 15/11/2022 portant mutation de la directrice déléguée au CH de Tonnerre	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	ROTHDIENER GAËTAN (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'AUXERRE	HOUDART & ASSOCIES
Observateur	CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION FONCTION	

10 heures 45

03)

DOSSIER N° 2302994

RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS

Titre de l'affaire FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE : recours en annulation de la décision du 05/10/2023 par laquelle le directeur du CH d'Auxerre a rejeté le recours de la requérante contre son évaluation au titre de l'année 2022.

Nom des parties

Demandeur

Madame

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER D'AUXERRE

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS
HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION FONCTION

Représentants des parties

ROTHDIENER GAËTAN (Cour)

HOUDART & ASSOCIES

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur ZUPAN, assisté(e)
de Madame DESSEIX et Madame BOIS, Conseillères
En présence de Monsieur BLACHER, Rapporteur public
Madame GARCES, Greffière

11 heures 25

01) DOSSIER N° 2401394 RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX

Titre de l'affaire ETRANGERS - Refus d'abrogation d'une décision portant IRTF de 3 ans

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	RIVIERE - GAULT ASSOCIES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE L'YONNE	CENTAURE AVOCATS (Cour)

02) DOSSIER N° 2400782 RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX

Titre de l'affaire ETRANGERS - Refus TS

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		N DIAYE CATHERINE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE	

03) DOSSIER N° 2400784 RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX

Titre de l'affaire ETRANGERS - Refus TS

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		N DIAYE CATHERINE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE	

11 heures 25

04)	DOSSIER N° 2401154	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Refus TS	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		N DIAYE CATHERINE (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE	
05)	DOSSIER N° 2401710	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Refus de carte pluriannuelle mention "vie privée et familiale"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GRENIER Mathilde (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	
06)	DOSSIER N° 2401121	RAPPORTEURE: Madame Mélody DESSEIX
Titre de l'affaire	ETRANGERS - Refus TS	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	BUVAT NELLY
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	

11 heures 25

07)

DOSSIER N° 2402708

RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS

Titre de l'affaire ETRANGERS - Refus de séjour + OQTF 30 jours + Pays destination

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

RIQUET-MICHEL ADRIENNE (Cour)

Défendeur

PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Arrêté le 18/12/2024

Le président du tribunal